



Les exploitants de Mbouanatsa souhaitent retrouver le cours de leur... eau !



Patrimoine : Dans l'antre de la plus vieille mosquée de France

LE JOURNAL DE MAYOTTE

JDM N° 2717 - Édition du 28 Aout 2023



De l'eau potable où et quand vous voulez

COMMANDEZ
EN LIGNE



LIVRAISON
À DOMICILE



OU
RETRAIT EN
MAGASIN

ET PROFITEZ
JUSQU'À

-20%



MAYCENTRALE.COM

Votre nouveau site internet
de pièces détachées

VOITURE / SCOOT / PNEUS / TUNING

ENVIRONNEMENT : FiltraLife, une machine à potabiliser l'eau, arrive sur le marché

Voilà une invention qui va nous mettre l'eau à la bouche. Un ingénieur fait breveter une filtration de toute source d'eau non potable sans aucune autre source d'énergie que le maniement d'une manette. Et hop, un verre d'eau pour la 2 ! Précieux sur les territoires où sévissent des pénuries...

C'est bien connu, c'est en période de crise que se développent les inventions. Actuellement, on n'a pas d'eau, mais on a des idées. Même en métropole. Le cerveau en ébullition, Paul Minot, ingénieur dans les télécoms qui fournit l'Afrique subsaharienne, a travaillé sur un concept facile d'utilisation pour rendre l'eau potable. Telle une tireuse à bière, un tour de manivelle et l'or bleu devient pur. Pas d'autres énergies pour un procédé qu'il nous annonce simple, à la fois d'utilisation et d'entretien.

Les échos de la [conférence de presse du préfet](#) de Mayotte annonçant des mesures restrictives ayant fait le tour de la planète France, il nous a contacté pour nous informer détenir LA solution à travers sa Filtra Life, du

nom de la société qu'il a créée.

« Selon l'OMS et l'UNICEF, 2,1 milliards de personnes, soit 30 % de la population mondiale, n'ont pas accès à l'eau potable. Parmi elles, 159 millions continuent de boire de l'eau de surface non traitée provenant de rivières ou de lacs. Le fleuve Amazone est bourré de mercure utilisé par les chercheurs d'or. De graves maladies en découlent, alors qu'il suffit de filtrer convenablement pour la rendre potable », constate-t-il.

Acréditée bonne pour le service

Vous prélevez l'eau d'un puits, vous la versez dans la machine, et un coup de manivelle plus tard, vous étanchez votre soif. « Ma machine apporte une vraie solution pour les zones en déficit d'eau potable. Au départ je l'ai conçue pour les populations des pays en précarité, mais je vois qu'en France, les besoins sont importants aussi. »

En Guadeloupe, de nombreuses coupures empêchent les habitants d'accéder chaque jour à l'eau potable,



FiltraLife, un simple bloc de 60kg

dans les Pyrénées orientales, des villages ont également été coupés d'eau, en juin, et selon le ministre de la Transformation et de la Fonction publique, « 700 communes ont été privées d'eau potable et 1.260 rivières ont été en rupture d'écoulement en 2022 ». Mais c'est à Mayotte que la situation est la pire avec une aggravation des coupures sur 48h. « Les élus peuvent me contacter comme l'a fait le maire d'une commune de 200 habitants dans le Sud de la France où l'eau n'était plus potable. C'est aussi le problème de l'eau infestée par la chlordécone aux Antilles. FiltraLife-Solution est capable d'éliminer grâce à son système de filtration 99.99% des pesticides et herbicides. »

Face à la situation de pénurie, à Mayotte des particuliers se sont dotés de système de filtration notamment à U.V., mais qui fonctionnent à l'électricité. La FiltraLife ne demande pas d'autre énergie que l'huile de coude : « Elle est entièrement



Prise d'eau en rivière

mécanique et peut produire 1.300 litres par heure, soit 10.400 litres en 8h. Comme nous l'avons conçue pour des populations à faibles moyens, elle n'a pas de consommables. Il suffit de nettoyer les filtres quand la machine l'indique ».

Le brevet est déposé et des tests ont été menés par le laboratoire IANESCO, accrédité par le COFRAC (Comité Français d'accréditation), et agréé par les ministères en charge de l'environnement (pour l'eau) et celui de la santé.

Une machine baladeuse

La machine est capable de filtrer toutes les sources d'eau, rivière, lacs, fleuves, puits, mare, étangs, à l'exception de l'eau de mer, pour en faire « de l'eau potable de qualité supérieure ». Et ses 60 kg se déplacent aisément, « les pieds sont adaptables ».

Depuis quelques jours, tout s'accélère, notamment parce que La Nouvelle République lui a réservé sa Une : « Je suis convié à La Rochelle en septembre pour une conférence en présence de plusieurs ministres au sujet d'un problème environnemental en Afrique du Sud, puis nous allons tenter le concours Lépine* en avril ».

Il fabrique actuellement 16 machines par jour et peut en insérer 47 dans un container 40 pieds, pour un marché destiné aux professionnels, collectivités, etc. Son prix unitaire est de 6.900 euros, « c'est intéressant quand on connaît le prix d'un pack de bouteilles d'eau. » Elle est garantie 5 ans, « mais elle peut aller bien au-delà, elle ne tombera pas en panne. »

Alors qu'à Mayotte fleurissent enfin les cuves à récupération d'eau de pluie, FlitraLife pourrait bien jouer l'acte II en permettant de potabiliser toute forme d'eau stockée dans les grandes collectivités.

Anne Perzo-Lafond

*Le concours Lépine est un concours d'inventions créé en 1901 par Louis Lépine, préfet de police



Les cuves de stockage d'eau fleurissent à Mayotte

Le Journal de Mayotte
<https://lejournaldemayotte.yt>

-

Edité par la SARL BARA au capital de 400 euros

-

CPPAP : 0126 Y 92314
 I.S.S.N. : 2416-9714

-

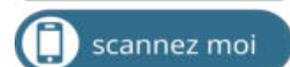
Rédactrice en chef : Anne Perzo-Lafond
 Directeur de publication: Bruno Mattéi

-

Contact commercial :
 +33.7.85.05.96.59
pub@lejournaldemayotte.com



Suivez le JDM sur internet



ENVIRONNEMENT : Les exploitants de Mbouanatsa souhaitent retrouver le cours de leur... eau !

Les adhérents et sympathisants du Groupement intercommunal des agriculteurs du sud de Mayotte (Giasm), aux côtés des acteurs de la Fédération mahoraise des associations environnementales (Fmae), organisaient ce samedi 26 août, une randonnée découverte un peu spéciale ayant but d'introduire les prémices de leur projet de réhabilitation d'un ancien captage, relatif à la rivière de Mbouanatsa et ce, à des fins agricoles.

À la genèse de tout cela qui remonte à 2017, la simple et triste constatation de ce qui a été et de ce qui n'est plus notamment en matière de paysage et tracé hydrique. Une désolation plus que d'actualité et ce, à échelle territoriale mais également internationale. Afin d'enrayer ce phénomène, les propriétaires et exploitants de la zone ont décidé de se réunir et d'acter ensemble ce qui



La sécheresse et le réchauffement climatique sont des faits mais des facteurs humains amplifient ces phénomènes notamment au niveau de l'appauvrissement hydrique des sols. Ici, l'intensive culture des bananes (illégale ou non), bien trop gourmande en eau, provoque une érosion prématurée des sols qui n'est plus à prouver



Les représentants et responsables du Giasm. Au milieu, en polo bleu, O. Ali Mari, le président et à ses côtés (t-shirt gris) Latufa MSA, coordinatrice à la Fmae

pourrait de nouveau être en matière de gestion de la ressource en eau pour un usage alternatif, à la crise que l'on connaît, propre à l'irrigation concernant une surface globale de près 60 hectares, avec, de surcroît d'autres aspects environnementaux et préventifs qui s'y greffent.

De l'idée à la technicité

Le Giasm, c'est une trentaine de membres qui fédère les 4 territoires sud, aussi composé de cultivateurs non-professionnels, comme il est cas dans notre village de Mbouanatsa. Un village qui s'étant de la mer à des montagnes en amont, d'une altitude excédant les 200 mètres et prenant justement son aquatique et douce source en ces dernières.

Pourtant, depuis quelques décennies, il semblerait qu'un tas de facteurs notamment liés à

l'agriculture non conscientisée, aux pertes de pratiques traditionnelles, à l'urbanisation, à la sécheresse, aux défrichement et culture sauvages aient quasiment, voire totalement, rendu obsolète l'ancien captage construit dans les années 80 — désormais à l'état de semi ruines — et qui alimentait à l'époque le village en eau brute.

C'est donc dans cette efficiente volonté de mutualiser l'aspect terrain tout en sollicitant une approche plus technique, aussi nourrie d'ingénierie, que le groupement précité s'est rapproché de la Fmae : « *C'est un peu comme dans une compétition sportive. Il y a à la fois la tête et les jambes. Nous n'avons pas la prétention de détenir les contacts nécessaires appropriés ou encore moins le savoir, raison pour laquelle la gestion de ce projet par les équipes environnementales nous est indispensable pour fructifier notre très grande motivation* » indique **Ali Hamada**, propriétaire exploitant à l'origine de cette initiale impulsion.

Un projet plurilatéral



Les vestiges d'un bassin intermédiaire, complément bouché, sur le chemin de ce cours d'eau auquel s'est ajouté avec le temps un système D parallèle pour l'écoulement du peu d'eau disponible



(au centre, de g. à droite) V. Maire (assis), chef de l'unité Police de l'Eau et Environnement à la Dealm et A.Hamada (veste militaire), passionné et soucieux du futur de sa terre et de son village

À la baguette de cette noble et plutôt novatrice aventure, **Latufa MSA**, coordinatrice de cette mission au sein de la Fmae pour laquelle la Communauté de communes du Sud et le Département ont respectivement octroyé 20 000 euros et 150 000 euros : « *Là où ce projet est pertinent, c'est qu'il a vocation à s'inscrire dans le temps et qu'il se compose de plusieurs volets. En plus de la restauration et du réaménagement de ce cours d'eau, nous souhaitons, d'une part, mettre en place tout un plan de reboisement de chaque côté des berges de ce dernier et, d'autre*

part, accompagner les propriétaires concernés vers une agriculture durable au moyen de formations mais également d'actions de sensibilisation que eux mêmes pourront initier auprès d'autres, habitants du village inclus ».

Bien que l'usage de cette eau n'ait nullement vocation à la consommation humaine, ces aspirations de gouvernance et de partage s'inscrivent également dans les préconisations du Schéma directeur et d'aménagement et de gestion de l'Eau (Sdage 2022-2027), rattaché au Comité de l'Eau et de la Biodiver-

sité; composante de la Direction de l'environnement, de l'aménagement, du logement et de la mer de Mayotte (Dealm). Raison double, d'autant plus sainement stratégique, d'inviter en ce samedi de présentation, différents acteurs des hautes institutions concernées telles que le département, la CCSud, l'Office nationale des forêts (ONF), la Direction de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt (Daaf), des acteurs associatifs composés de brigade verte ou encore la Dealm donc : « Ce qui est intéressant dans ce projet qui paraît simple en apparence, c'est qu'il est multi-thématique. Dans son approche pilote au final, on aborde des aspects et enjeux actuels qui côtoient un petit côté patrimonial fort intéressant reliant directement l'agriculture et l'eau; ce qui est paradoxalement quelque chose de nouveau ici. Les problématiques notamment environnementales concentrées en un si petit territoire sont au final un échantillon révélateur de ce qui se passe à une échelle bien plus grande. Les potentielles difficultés qui seront



(de g. à d.) G.Boisset (t-shirt bleu) de la Dealm et S.Said Halidi (polo kaki) de la Direction des ressources terrestres et maritimes (Drtm)



L'exploration de la zone fut aussi l'occasion de découvrir les exploitations sauvages présentes qui contribuent à intensifier la non gestion de l'eau et l'appauvrissement des nappes phréatiques en plus du cours d'eau avoisinant ayant aspiration à être restauré et protégé

rencontrées dans l'élaboration de ce projet voué à marcher seront fort enrichissantes, pouvant servir à d'autres territoires » souligne **Guillaume Boisset**, chef d'unité gouvernance et suivi de la ressource en Eau au sein de la Dealm.

Les grandes lignes des prochaines étapes

À la suite de cette matinée crapahutage et concrète découverte par le terrain donc, sera organisé d'ici un mois un comité de pilotage afin que soit échangées, entendues et centralisées, les différentes remarques, observations et données techniques relatives aux institutions et services présents ce jour afin d'actualiser également le plan de reboisement qui a commencé à être élaboré par les services de la Fmae afin de gagner au maximum du temps. À noter qu'une étude approfondie en matière de faune et flore — commandée par la Fmae afin d'appuyer l'expertise de ce projet — est actuellement en cours d'exécution par le cabinet *Espaces* et dont les conclusions devraient être livrées, justement en vue de ce comité.



La zone concernée par ce projet est intéressante. Elle concerne à la fois des parcelles privées; d'autres appartenants au Département, le tout entouré par des forêts sous gestion de l'État



L'installation sauvage, et en amont, d'élevages bovins à proximité des rives du chemin de ce cours d'eau sont un danger pour la qualité même de l'eau en raison de la pollution fécale que cela représente

Un projet au final qui n'en est qu'à ses balbutiements néanmoins, déjà convaincants, et qui pourrait très largement, après besoins et aboutissants clairement définis, pouvoir prétendre à des compléments de financement, notamment nationaux voire européens. Et c'est en cela que cette gestion collective, faisant appel à la participation plus ou moins directe de différents acteurs incontournables de notre territoire est d'autant plus percutante, sachant toute la pertinente et louable essence environnementale qui s'y greffe.

Au regard de nos sols de plus en plus appauvris et comme l'importance des arbres et de la végétation de manière globale, n'est plus à prouver en termes de ramifications et d'infiltration souterraine de l'eau, et d'autant plus aux abords des points d'eau, c'est donc une première phase de plantation qui aura lieu entre décembre et mars 2024 prochains, comptant sur l'hydratation tellurique en amont, grâce aux 2 premiers mois de cette saison des pluies tant espérée (croisons les doigts).

Et cette manip', alliée à l'entretien et la protection des zones concernées, tout au long de l'année, et par les

agriculteurs et les agents de la CCSud, sans compter la mobilisation attendue aussi de la population locale, devrait s'échelonner, à minima, sur 3 cycles de plantation : « Ces plans de reboisement font partie intégrantes des actions et missions du département, notamment au niveau des captages d'eau » nous précise **Saitu Said Halidi**, directeur agriculture, forêt et pêche au sein du CD avant de poursuivre : « Chaque année, nous reboisons entre 50 à 60 hectares et en ce sens, nous avons augmenter nos effectifs de surveillance qui s'élèvent actuellement à 40 agents, tout comme notre capacité de production des essences forestières de près de 100 000 plans par an, pour nos propres dispositifs bien sûr mais également mis gratuitement à disposition des associations ou autres projets de ce type par exemple pour justement [accroître notre politique de protection des forêts](#). Nous accompagnons bien entendu la Fmae dans cet ouvrage, aussi sur le volet de la formation, en plus du soutien financier ».

C'est donc nourrie d'une pleine motivation palpable et conscientisée que cette feuille de route Eau et Environnement du village de Mbouanastade, se pré-dessine

pour les acteurs du Giasm, les résidants exploitant de cette zone de Mujini Mziwazia et de la Fmae, dans cette volonté d'offrir aux générations futures une terre viable, hydratée, fertile et reconnectée à son essentiel. Un essentiel aussi observé par d'autres syndicats agricoles de notre île, présents ce samedi, qui voient en ce projet une lumineuse idée d'adapter la chose en leurs respectives zones afin de replacer la Nature à sa juste et indispensable place prioritaire au regard d'un monde artificiel urbanisé qui, sans surprise et non-discutable, détruit plus qu'il n'apporte et la bétonnisation de nos espaces verdoyants (le BTP étant aussi l'un des plus gros consommateurs d'eau sur notre territoire, rappelons-le) ne saurait me faire mentir aussi en regard du réchauffement climatique.

Notre rédaction suivra de près les avancées hydro-préventives de ce projet.

MLG



Cette parcelle en hauteur, propriété du département, a été récemment et sauvagement défrichée

9^{ème} SALON du TOURISME et des LOISIRS de MAYOTTE

Re-Découvrons nos territoires mahorais !

8-9-10 septembre 2023

Place de la République Mamoudzou

ANIMATIONS - DÉGUSTATIONS - INITIATIONS

BILLETS D'AVION À GAGNER

DÉPARTEMENT MAYOTTE

MAYOTTE

PATRIMOINE : Dans l'antre de la plus vieille mosquée de France

Depuis le début du mois de juillet une petite dizaine d'archéologues de l'Inrap (Institut national de recherches archéologiques préventives) effectue des fouilles dans la mosquée de Tsingoni, la plus ancienne de France qui daterait du 16^e siècle. Samedi matin ils ont organisé des portes ouvertes du chantier afin de permettre au public de comprendre le métier d'archéologue et de voir le travail qu'ils ont effectué ces deux derniers mois.

C'est sous un barnum à l'abri des rayons du soleil que Jean-Baptiste Lauwereys, architecte-archéologue, Benjamin Bapst, Marie-Hélène Jamois et Justine Saadi, archéologues à l'Inrap ont accueilli les visiteurs samedi dans la matinée. Plusieurs visites étaient programmées avec à chaque fois une dizaine de curieux ou de passionnés d'histoire et d'archéologie soucieux de connaître les origines de la construction de la mosquée de Tsingoni. En effet, la mairie a pour projet de rénover cet édifice mais avant cela il faut faire ce que l'on appelle de la fouille archéologique préventive étant donné que ce lieu de culte a été inscrit, en 2015, sur la liste des



Jean-Baptiste Lauwereys a expliqué aux visiteurs comment les archéologues avaient « décroûté » les murs...

bâtiments historiques classés.

« En tant qu'archéologues, notre travail consiste à étudier le bâti mais aussi les

différentes couches de sédiments afin de récolter un maximum d'informations et de données sur la construction de cet édifice avant sa réhabilitation », explique Jean-Baptiste. Pour cela les archéologues ont décapé les murs de la mosquée afin d'étudier les pierres, les enduits utilisés et ainsi « lire les différentes phases de construction d'aménagement de la mosquée. Nous avons également creusé dans le sol afin de faire une évaluation du potentiel archéologique. C'est un travail nécessaire pour avoir un maximum d'informations et comprendre les différentes phases d'occupation et d'évolution », ajoute-t-il.

[La mosquée de Tsingoni](#) serait la plus ancienne mosquée de France et daterait probablement du 16^e siècle. « Pour nos fouilles nous sommes soumis à un cahier des charges précis et à une problématique qui dirige nos recherches, explique Marie-Hélène. Cela dit on s'attend à tout lorsque l'on fait des fouilles ! Notre travail a consisté à faire une étude complète du bâti pour essayer de voir si quelque chose était antérieur au 16^e siècle... ».



Marie-Hélène Jamois : « Pour nos fouilles nous sommes soumis à un cahier des charges précis ».

Ainsi durant deux mois les archéologues ont « décroulé » les murs pour comprendre l'architecture de la mosquée. « Nous avons étudié les matériaux utilisés comme le corail, la roche volcanique ou encore le mortier... afin de pouvoir établir une chronologie. Les quelques fragments d'os, de céramiques ou de charbon de bois que nous avons trouvés ont été envoyés en laboratoire afin qu'ils soient analysés au carbone 14 (*) ce qui permettra de les dater plus précisément », indique Jean-Baptiste.

Un morceau de Coran retrouvé dans une niche d'un mur

Pour la responsable du chantier et des opérations, Justine Saadi, le fait d'effectuer des fouilles archéologiques préventives permet de « remonter au début pour comprendre la construction de l'édifice », et elle ne cache pas son émotion quand l'équipe a trouvé un fragment du Coran niché dans un mur. « C'est inédit, c'est une découverte magnifique ! S'exclame-t-elle. C'est à la fois très émouvant et très touchant. Nous avons fait remonter l'information auprès du ministère qui a trouvé cette découverte très intéressante notamment sur l'origine du papier utilisé. Le fragment est parti en laboratoire afin de pouvoir le dater précisément, mais avant cela nous l'avons présenté à la communauté de Tsingoni », raconte-t-elle.

Pour cette archéologue originaire de la région lyonnaise, qui exerce ce métier depuis une dizaine d'années, et qui a notamment travaillé sur la cité antique de Valence, « l'archéologie permet de



Justine Saadi est la responsable du chantier et des opérations de fouilles de la mosquée de Tsingoni.

découvrir et de comprendre le passé pour le transmettre aux générations actuelles et futures », précise-t-elle. Même si sa période de prédilection est plus le Moyen-Âge et plus précisément le Moyen-Âge central (10^e au 13^e siècle) avec ses édifices religieux comme les églises, quand on lui a proposé ce chantier à Mayotte elle a tout de suite accepté. « L'Inrap a répondu à un appel d'offre pour la mosquée de Tsingoni... On m'a proposé ce chantier que j'ai accepté. La mosquée date, a priori, de l'époque moderne mais en tant qu'archéologue médiéviste je peux quand même étudier et mener des fouilles sur des bâtiments des époques modernes et contemporaines. C'est ma première fouille pour une mosquée, qui plus est en activité puisque les fidèles y vont tous les jours. C'est agréable de travailler sur un patrimoine encore vivant. C'est un chantier ouvert où l'on échange avec les fidèles et la population ».

A cet égard, Justine ne tarit pas d'éloges, « L'accueil des locaux est vraiment exceptionnel, il y a de l'entraide, du soutien, la population montre vraiment de l'intérêt pour ce patrimoine ». Aussi, son départ le 15 septembre prochain de l'île au lagon la rend plutôt triste. « Nous devons partir le 5 septembre mais nous avons obtenu une rallonge de 10 jours pour mener à bien ce projet. C'est ma première fois dans les Outre-mer... et j'adore Mayotte ! ». C'est donc avec un petit pincement au cœur qu'elle et les membres de son équipe vont quitter prochainement

le 101^e département français, à l'image de Benjamin qui partira, lui, vendredi.

« Je suis plutôt un spécialiste de la préhistoire et notamment du néolithique et de la pierre taillée. En tant qu'archéologue on est amené à faire des fouilles sur d'autres périodes que notre spécialité... Aussi, j'étais sur ce chantier en tant que technicien, c'était la première fois que je faisais des fouilles sur le bâti. Je m'intéresse à tout, j'aime m'ouvrir à d'autres choses et d'autre périodes historiques. Je garderai un très bon souvenir de Mayotte, j'ai notamment beaucoup apprécié l'accueil, c'était génial », confie-t-il.

Justine et son équipe quitteront donc l'île le 15 septembre prochain au plus tard en ayant accompli un travail archéologique d'ampleur puisque leurs recherches vont permettre de déterminer précisément l'époque de la construction de la mosquée de Tsingoni et savoir s'il existait ou non des traces du bâti avant le 16^e siècle.

B.J.

* La datation par le carbone 14 est une méthode de datation radiométrique fondée sur la mesure de l'activité radiologique du carbone 14 (14C) contenu dans la matière organique dont on souhaite connaître l'âge absolu. Cette méthode permet de connaître le temps écoulé depuis la mort de l'organisme (animal ou végétal) qui le constitue.



C'est la première fois que l'archéologue Benjamin Bapst faisait des fouilles sur le bâti.

ÉCONOMIE : Après 10 ans d'attente, le Schéma d'Aménagement Régional de Mayotte se dessine

Une délégation de juristes et de stratèges en aménagement du territoire est donc à Mayotte pour porter assistance au conseil départemental dans l'élaboration de son SAR, la carte qui va colorer Mayotte en fonction des zones d'activités. Agriculture, tourisme, industrie, université... chacun doit avoir sa place. Et sur 374km², c'est pas gagné !

Le SAR, un acronyme dont on n'a pas l'habitude à Mayotte et pour cause, nous sommes le dernier département/région à ne pas en posséder. Pourtant, il conditionne le développement d'un territoire, en planifiant sur une carte son aménagement. Au hasard – enfin pas tout à fait – le Centre et le Nord Ouest pourraient être dévolus au développement agricole, le Sud au tourisme, et le Nord Est au centre administratif, économique et à la



La future carte d'aménagement de Mayotte travaillée par les élus et la délégation menée par Delphine Hédary. Ici accompagnée de Soraya Daou et Ismaël Zoubert



Le SAR va permettre de développer des spécificités par zone. Agriculture, tourisme, etc.

Recherche.

Même sur un territoire aussi petit que Mayotte, chaque chose doit être à sa place et les zébus seront bien gardés. Mais voilà, si en 2012 un diagnostic territorial avait abouti à un premier projet de SAR, c'est au même moment que les contraintes de respect de la biodiversité etc. se sont imposées en France à travers le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE), comme le faisait remarquer Ismaël Zoubert, DGA Développement économique et directeur de projet du SAR au Conseil départemental, « nous avons donc rédigé une deuxième version, mais ce fut ensuite le SRCAE qui s'est imposé, le schéma régional climat air énergie. Il fallait tout reprendre. »

A force de prendre du retard, Mayotte est sans arrêt rattrapée par une patrouille de textes réglementaires

en terme environnemental. C'est aujourd'hui le ZAN, le Zéro Artificialisation Nette, comme nous l'avons expliqué, qui s'impose à tous les territoires, qui doivent réduire de moitié la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, et l'intégrer progressivement dans leurs documents d'urbanisme.

Un aménagement qui manque de ZANitude

Des contraintes qui se rajoutent, et qui incitaient le Conseil Départemental à accepter une mission de conseils juridiques, actuellement sur le territoire, et présidée par Delphine Hedary, Conseillère d'Etat chargée des Affaires juridiques au ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires : « Nous sommes là à la demande du conseil départemental pour les accompagner dans l'élaboration de ce schéma sur un territoire où toutes les communes obéissent à la loi Littoral avec les contraintes d'urbanisation inhérentes ».

C'est toute la particularité de Mayotte où la forte croissance démographique, induisant la 2^{ème} densité de population de France implique de donner naissance à des aménagements qui doivent répondre au cadre de la loi. « C'est pourquoi l'objectif du Zéro artificialisation Nette a été revu pour le rendre moins contraignant dans les DOM qu'en métropole », informe la juriste.

Qui relève des acteurs très dynamiques, surtout dans les communautés d'agglomérations et de communes, « il y a beaucoup de projets de développement avec de vraies expertises, une grande technicité notamment en terme juridique, mais il va falloir que les collectivités fassent des choix en rendant compatibles leurs projets avec les règles nationales. Et également que les Plan Locaux d'Urbanismes intercommunaux soient compatibles avec le SAR. »



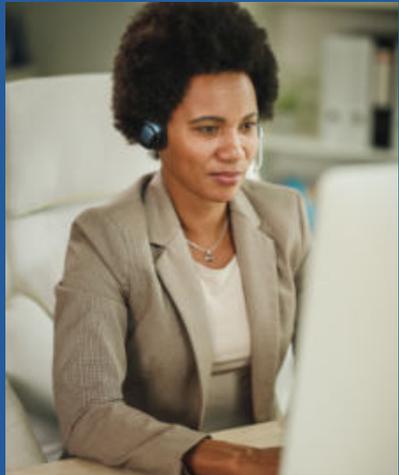
Les communautés d'agglomérations et de communes développent activement leur PLU

de Mayotte n'est pas encore validé, il est en cours d'élaboration, « il pourrait être arrêté par le conseil départemental en avril 2024 », indique Ismaël Zoubert. Ensuite, il sera soumis pour avis à différentes instances dont l'Autorité de l'environnement. « Nous sommes là pour apporter un conseil juridique et qu'en fin de processus, il n'y ait pas de mauvaise surprise », glisse Delphine Hedary.

Les élus du CD devront faire montre de détermination politique car la loi impose une approbation finale en 2024. Pour l'instant, le timing semble bon, car si Mayotte est la petite dernière en matière de SAR, elle est une des premières à intégrer les mesures du ZAN !

Anne Perzo-Lafond

ANNONCES LEGALES



DEMANDE DE PUBLICATION

Retrouvez en direct les annonces des coupures d'eau.



scannez moi

SOCIÉTÉ : La potabilité de l'eau du robinet n'est pas remise en cause par l'ARS

Dans un communiqué, l'Agence Régionale de Santé dément les informations selon lesquelles l'eau du robinet à Mayotte serait actuellement impropre à la consommation. Elle indique un doublement du rythme de contrôles, analysés par un laboratoire indépendant.

Nous sommes plusieurs à consommer l'eau du robinet, il était donc vital – c'est le cas de le dire – d'avoir la certitude qu'elle était propre à la consommation, sous réserve des conditions émises par l'ARS après chaque coupure. Or, un média local avait remis en doute cette potabilité, et confondait l'usage de l'eau en cuve, uniquement destinée à une utilisation sanitaire.

L'Agence Régionale de Santé de Mayotte « dément fermement ces informations », et « confirme qu'à ce jour, l'eau au robinet est potable dès lors que les recommandations sanitaires de l'ARS sont suivies et respectées ». Depuis le renforcement des coupures d'eau, l'ARS indique ne pas observer de dégradation de la qualité de l'eau.

« Depuis les premiers renforcements des coupures d'eau, les contrôles



La direction de l'ARS est formelle, l'eau sortant des robinets à Mayotte est encore et toujours potable

sanitaires de l'eau menés par l'ARS, en complément de ceux réalisés par la SMAE, n'ont pas montré de dégradation de la qualité de l'eau par rapport aux années précédentes. À ce jour, l'eau distribuée par la SMAE est donc potable, considérant les recommandations sanitaires de l'ARS. »

Pour rappel, dans le cadre actuel de la crise de l'eau, il est recommandé à la population de faire bouillir l'eau dans les premières heures suivant la réouverture

du réseau (6 heures après une coupure nocturne, 12 heures après une coupure supérieure ou égale à 24 heures). Conformément aux recommandations de l'ANSES, l'ébullition de l'eau est un traitement simple à mettre en œuvre et efficace pour tuer tous les éventuels micro-organismes pathogènes responsables d'infections par voie hydrique.

« L'Agence Régionale de Santé, en lien avec la SMAE, renforce son dispositif de contrôle sanitaire de l'eau en cette période de crise. Dans le cadre de la crise de l'eau, l'Agence Régionale de Santé de Mayotte va doubler le nombre de contrôles qu'elle effectue normalement. Les prélèvements effectués sont ensuite confiés à des laboratoires indépendants, qui retournent à l'ARS les résultats de leurs analyses. Ce renforcement conséquent s'inscrit globalement dans un schéma de veille sanitaire renforcé, qui doit permettre de détecter de manière très réactive tout signal anormal, et d'engager rapidement les actions correctrices », informe l'Agence de Santé.

Retrouvez toutes les recommandations sanitaires liées aux usages de l'eau ici.

A.P-L.



Lors de la conférence de presse ce jeudi, Olivier Brahic, directeur de l'ARS Mayotte (3è en partant de la gauche), avait eu l'occasion de s'exprimer sur ce sujet

INFLATION : Forte hausse de 1,2% des prix à Mayotte en juillet 2023

On assiste à une remontée des prix à la consommation en juillet à Mayotte, +1,2%, portant l'inflation à 4,3% sur les 12 derniers mois. Comme chaque année sur ce mois de départ en vacances, ce sont les prix de l'aérien qui tirent la tendance vers le haut, accompagnés par ceux de l'alimentation qui ne suivent pas encore la tendance baissière métropolitaine.

En juillet 2023, les prix à la consommation augmentent de 1,2 % à Mayotte, notamment du fait de la hausse des prix des services. Ces derniers augmentent de 1,5 %, portés par les prix des transports qui augmentent de 10,2 %, en lien avec la forte hausse des prix saisonnière de l'aérien d'avion lors des départs en vacances. Soulignons qu'en un an, les prix des billets d'avion ont augmenté de 21,7% ! Les prix des services de communications croissent également, +1,7 %, alors que la hausse des prix des autres services est plus modérée, +0,3 %.

Le 2^{ème} poste en forte hausse est celui de l'alimentation. En métropole, ces prix sont en recul pour le 4^{ème} mois consécutif, nous dit l'INSEE, une baisse qui n'a pas encore été répercutée ici. On peut sans doute l'expliquer par les délais d'acheminement des marchandises, qui, il faut l'espérer,



Les prix de l'aérien ont augmenté de 21,7% sur les douze derniers mois

donneront leurs effets baissiers ultérieurement. A surveiller donc, notamment dans le cadre de la lutte contre les marges indues en Outre-mer annoncée par le gouvernement. En juillet, les prix de l'alimentation augmentent à Mayotte de 0,9 %. « C'est la plus forte hausse mensuelle pour ce poste de la consommation depuis le début de l'année 2023 », nous dit l'INSEE, qui pointe aussi bien l'éternelle hausse des produits frais, +1,2 %, contre -1,5% dans le reste du pays, que les autres produits alimentaires (+0,8 %). Les premiers ont pris +8,2% en un an.

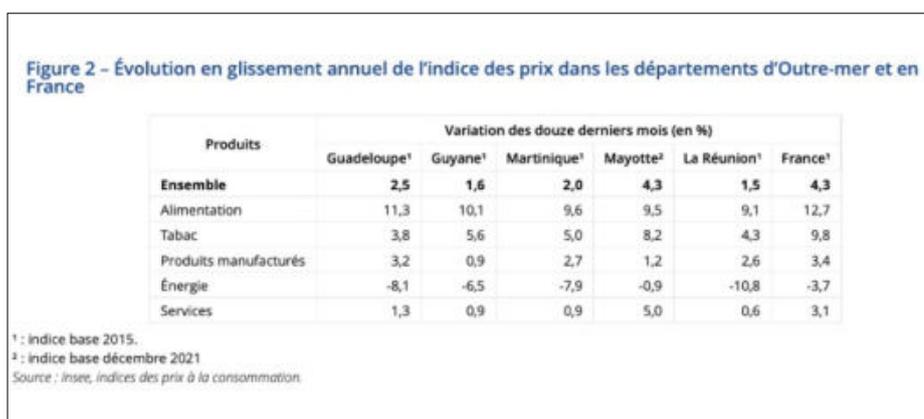
Les prix des produits manufacturés

augmentent de 1 % en juillet, après avoir baissé de 0,3 % entre avril et juin. Les prix de l'habillement et chaussures sont en hausse de 3 %, ceux des produits de santé sont stables. Les prix des autres produits manufacturés augmentent de 0,4 %.

Les tarifs de l'énergie augmentent en juillet (+0,8 %), après avoir reculé entre avril et juin (-2,7 %). « Cette hausse est consécutive à celle des prix des produits pétroliers (+1,3 %). Ainsi, le tarif du supercarburant augmente de 4 centimes le litre, celui du gazole de 3 centimes. En revanche, le prix de la bouteille de gaz baisse de 1 euro (-4,1 %) ».

En juillet, les prix du tabac augmentent de 0,8 %.

A.P-L.



Mayotte, le DOM le plus touché par une forte inflation



SPORT : Madagascar : coup d'envoi officiel des 11eme Jeux des îles de l'Océan indien

Les délégations des Comores, Madagascar, Maldives, Maurice, Mayotte, Réunion et des Seychelles ont assisté hier soir au stade Barea Mahamasina à Antananarivo aux festivités marquant le début solennel des jeux. On compte 3.848 membres de délégations et 23 disciplines prévues dans quatre grandes villes : Tana, Majunga, Fort-Dauphin et Sainte-Marie. Si la Grande Ile reste bien accroché au rendez-vous de la grande fête des jeunes de l'Océan indien, cette cérémonie a été endeuillée, un mouvement de foule ayant fait 12 morts et 80 blessés.

Le président Andry Rajoelina a donné hier vendredi 25 août le coup d'envoi officiel des 11eme Jeux des Iles de l'Océan indien en présence de certains chefs d'Etat et de gouvernements de la région. Le couple présidentiel malgache a pris bonne place à 17h 30, saluant les délégations qui défilaient tour à tour sous les consignes du président du Comité international des Jeux (CIJ).

3.848 membres de délégations à Tana

Un long spectacle entremêlé de danses traditionnelles, de projections de clips, de démonstrations nourries de feux d'artifice ainsi qu'un concert géant animé par des jeunes rappeurs, doués en hip-hop, a accompagné les participants à la cérémonie, placée sous le signe de « l'unité, la fraternité et la solidarité » dans la région. Madagascar est aux couleurs de l'Océan indien. Un jeu de lumières a illuminé le stade mythique des Barea. Plus d'une vingtaine de troupes de danses ont assuré l'animation.

Le spectacle riche en scènes



Défilé des athlètes mahorais

chorégraphiques a permis au pays hôte de présenter sa richesse culturelle. Le maki, symbole de Madagascar a été érigé en logo officiel avec sa longue queue où trônent des petits bouts d'insignes multicolores peints à la main pour représenter les îles de l'Océan Indien. Des jeunes artistes et des grands noms de la chanson malgache comme Milli Clément ont immortalisé l'événement qui a duré une bonne partie de la soirée.

Les délégations sont arrivées depuis mercredi 23 août dans la capitale malgache. On compte 3.848 membres. Malgré quelques couacs de circonstance, la Grande Ile reste bien accroché au rendez-vous de la grande fête des jeunes de l'Océan indien. Madagascar aligne le plus grand nombre de membres de délégations (1493 personnes), suivie de l'Ile Maurice (605), les Seychelles (579), Ile de la Réunion (508), Mayotte (386), Comores (296) et les Maldives (280), d'après un décompte établi par les services malgaches qui parlent de « chiffres indicatifs ».

Le CIJ a programmé 23 disciplines dans quatre grandes villes : Tana, Majunga, Fort-Dauphin et Sainte-Marie. La capitale Tananarive abritera 16 disciplines : l'athlétisme, le cyclisme, le foot, l'haltérophilie, le hand, le kick boxing, le badminton, le basket, le judo, la boxe, la lutte, le tir à l'arc, le tennis, la pétanque, et le rugby. Le beach volley, le beach soccer, le volley, le taekwondo, le karaté et la natation sont prévus à Majunga. Les villes de Sainte-Marie et de Fort-Dauphin respectivement le voile et le surf.

Devant les athlètes la semaine dernière, le président du pays hôte avait appelé les Malgaches à « la fraternité et à la solidarité » à l'occasion de ces douze jours de compétitions. Andry Rajoelina, confronté à des problèmes avec l'opposition malgache, veut faire des 11eme Jeux un moment de trêve politique et en tirer les recettes pour une nouvelle opération de reconquête de l'opinion. Le président a officiellement remis en personne de matériels aux athlètes

malgaches, mercredi 23 août. «Vous protégez l'honneur de la nation et vous raviverez l'unité et l'unité de tous les Malgaches qui vous soutiendront», a-t-il lancé au stade Mahamasina.

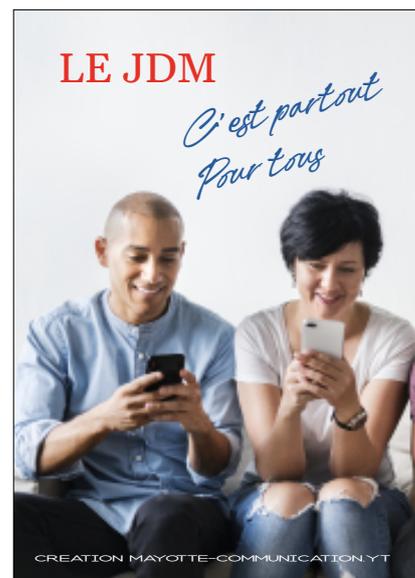
5429 médailles remises depuis 1979

Les jeux des Iles de l'Océan indien ont démarré, pour la première fois, à l'île de La Réunion en 1979. On part de « 11 disciplines » à l'époque à 23 aujourd'hui. Le bilan des jeux fait ressortir un total de 5429 médailles remises en 44 ans comptant pour 10 éditions. L'île de La Réunion, avec trois éditions sur son sol, est en haut du tableau avec 1747 médailles dont 627 en or. Elle sera suivie de Maurice (1586, dont 496 en or), puis Madagascar (1188, 402 en or), Seychelles (761, 242 en or), Comores (77, 5 en or), Mayotte (36, 4 en or) et les Maldives (34, 4 en or).

Un évènement très populaire qui a malheureusement été endeuillé par une bousculade aux abords du stade Barea, qui aurait provoqué la mort de 12 personnes selon les chiffres provisoires donnés par la Croix Rouge, et 80 blessés.

Les jeux prendront fin le 3 septembre prochain. Les autorités de la Grande Ile ont promis de relever le défi de ces 11eme Jeux. On parle d'un budget total de « 10 millions d'euros » mobilisés pour assurer l'organisation de l'évènement.

A.S.Kemba



Consultez nos pages d'annonces légales en ligne



Le président malgache et son épouse

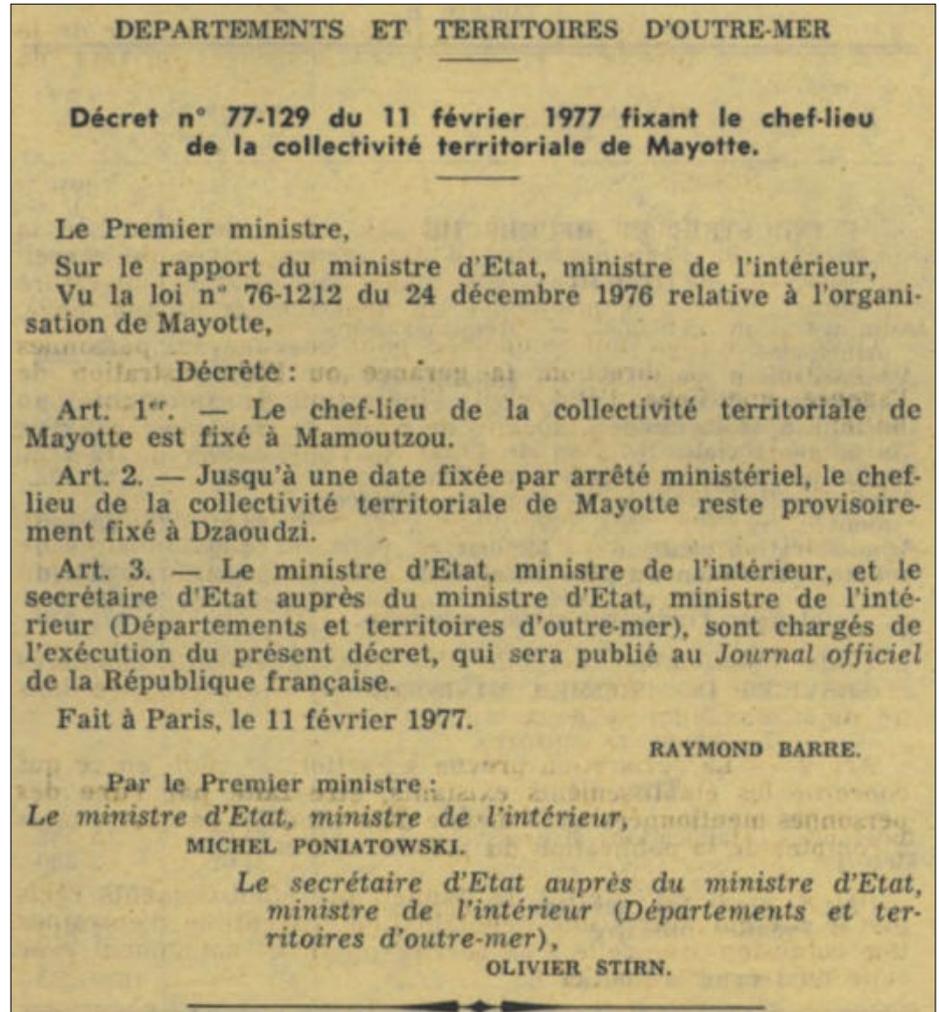
POLITIQUE : C'est publié, le chef-lieu de Mayotte est bien à Mamoudzou !

C'est ce qui s'appelait un grand écart. Le décret 77-129 du 11 février 1977 fixait le chef-lieu de la collectivité territoriale de Mayotte à « Mamoutzou » (le « t » n'est pourtant pas voisin du « d » sur nos claviers), dans son article 1, et en même temps à Dzaoudzi dans son article 2, pour un temps provisoire qui a duré, » jusqu'à une date précisée par un arrêté, lequel n'a jamais été pris », précise le Journal officiel.

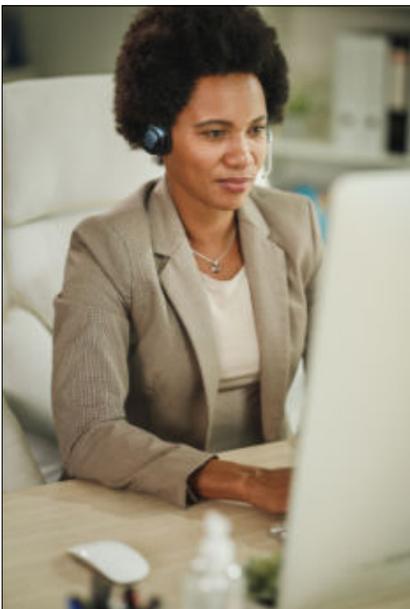
Rappelons nous que peu après la naissance du territoire d'outre-mer des Comores, en 1946, alors que Mayotte avait été vendue un siècle avant à la France, l'Assemblée territoriale décide le transfert du chef-lieu de Dzaoudzi à Moroni (Grande-Comore) en 1958, provoquant la fureur des mahorais et leur désir de sission.

Le préfet ayant prié cette année les élus de mettre de l'ordre, et après consultation des maires des deux communes, les conseillers départementaux votaient à l'unanimité en mars dernier le transfert de Dzaoudzi à Mamoudzou.

Le conseil d'Etat l'ayant validé, le Journal officiel du 24 août 2023 entérine définitivement le transfert.



Le nébuleux décret de 1977



ANNONCES LEGALES

Le Journal De Mayotte c'est aussi une excellente visibilité pour vos annonces judiciaires et légales

Comment publier votre annonce légale

- 1 - Adresser un mail à l'adresse suivante : annonce-legale@lejournaldemayotte.com
- 2 - Utiliser la page de mise en ligne : <https://lejournaldemayotte.yt/je-publie-mon-annonce-legale/>
- 3 - Votre annonce est traitée dès réception
- 4 - Une attestation de parution ainsi que la facture vous sera adressé dès le lendemain de la parution

SOCIÉTÉ : Enterrement du jeune Fayed Halifa tué dans une fusillade à Nîmes

La famille de Fayed Halifa, le jeune garçon de 10 ans décédé à Nîmes le 21 août dernier lors d'une fusillade, a indiqué par communiqué aux médias mahorais avoir enterré l'enfant ce dimanche à 17h au cimetière de Poroani.

Lors des événements, l'enfant était dans la voiture de son oncle en compagnie de son frère. Mais un règlement de compte sur fond de drogue a lieu au moment du passage du véhicule, qui reçoit plusieurs balles. L'oncle est touché, mais le petit Fayed décèdera peu après, vraisemblablement d'une balle dans le dos. Il aurait reçu une balle dans le dos. « Ils ont eu pour seul malheur de passer au mauvais endroit



Le jeune Fayed Halifa est enterré à Poroani

au mauvais moment », avait déploré la procureure de la République de Nîmes. « C'était un de mes meilleurs élèves », avait témoigné une de ses anciennes institutrices.

Peu de temps avant, sur les mêmes lieux de la galerie Wagner du quartier Pissevin de Nîmes, des passants auraient également été pris pour cible.

L'ensemble des familles et amis était bien sûr convié aux obsèques, et les communautés musulmanes de Nîmes, Marseille, La Réunion et Mayotte, ainsi que les autorités de Mayotte et du Gard, et les ministres de l'Intérieur et des Outre-mer.

ÉDUCATION : Lancement du centre de formation à l'audiovisuel 2NZENA Academy

Une académie d'audiovisuelle doit ouvrir ses portes à Mayotte. Pour inaugurer cette aventure, la société 2NZENA STUDIO indique offrir une opportunité unique : une formation gratuite avec des places limitées à seulement 2 personnes par session.

L'artiste Nouridine Abdourahim, directeur et fondateur de la société, indique que les formations concernées sont : Technicien du Son et Lumière, Technicien Cadreur-Monteur, Technicien Régisseur et Électrique.

« Plongez dans le monde de l'audiovisuel avec eux et saisissez cette occasion exceptionnelle ! »

Date limite d'inscription : le 5 septembre 2023 à 18h.

Pour vous inscrire, suivez ce lien [ici](#).

Offre promotionnelle pour le lancement

LOISIR : Réglementation de la circulation et du stationnement à l'occasion du festival SANAA

Vous avez du voir les ruban bariolés estampillés Police municipale encerclant ces derniers jours le parking de la barge. Non, ce ne sont pas le début des travaux Caribus dans cette zone, mais les préparatifs du festival de musique SANAA organisé par la mairie de Mamoudzou.

Un ensemble de règlementation est mis en place pour le week-end prochain.

Les accès aux barges seront modifiés du 31 au 2 septembre 2023 de 18h00 à 01h00,

- – Les entrées et sorties des barges des véhicules légers se feront du côté 5/5 – camion rouge ;
- – Le parking du ponton servira de zone d'attente pour les véhicules au départ de la Grande Terre ;
- – Les points Taxis seront positionnés aux parking Taxis sud et place Zakia MADI. Des déviations seront mises en place sur les diverses voies mentionnées précédemment et sur les voies sécantes à celles-ci de façon à ne pas gêner les usagers.

Toutefois, ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules d'utilité de service public, de la police nationale, municipale, des secours mais aussi des organisateurs et des autorités.

Mesures de sécurité pour accéder au festival

L'année dernière le festival a rencontré un vif succès, avec quasiment pas d'incident en dehors d'un débordement en fin de soirée le dernier jour. Au vu du nombre important de public attendu durant les trois jours, la mairie avertit d'une palpation de sécurité et/ou demande d'ouverture de sacs effectuées par les agents de la police municipale aux différentes entrées du festival avant d'accéder au périmètre de la



Sourette lors du Festival Sanaa 2022

manifestation :

- – Des accès (entrées femmes et enfants, et entrées hommes) sont prévus au sud au niveau de l'angle du marché couvert et de la place de la République et au nord au niveau de l'entrée véhicule du parking du marché couvert ;
- – Tous les objets susceptibles d'être dangereux sont prohibés (objets tranchants ou tranchants, parfums, déodorant, couvercles de bouteilles des boissons, canettes etc.)

Les Services Techniques de la Ville procéderont à la mise en place de la signalisation nécessaire et des barrières de sécurité conformément au plan de sécurité établi.

Mesures concernant le village brochetis

Pendant toute la durée de la manifestation, le village brochetis fermera ses portes aux mêmes horaires que le marché couvert. Les responsables des bangas sont tenus de mettre à l'abri à l'intérieur de

leurs bangas et fermer à clés tous les objets susceptibles d'être dangereux (ustensiles de cuisine, piques à brochettes, marmites, huiles usagées, etc.).

Mesure réglementant la consommation et la vente à proximité du festival

Il est strictement interdit de vendre des boissons alcoolisées à emporter du 31 août au 2 septembre 2023 de 15h00 à 00h00 dans les cafés, restaurants et points de vente du secteur marché à Mamoudzou en raison des festivités.

Et plus particulièrement une interdiction totale de toutes ventes à la sauvette et consommation sur la voie publique pendant la durée de l'événement.

Afin de laisser les espaces de circulation nécessaires aux services de sécurité, aucune extension de terrasse ne sera accordée ou autorisée les jours des manifestations.

ANNONCES LÉGALES

Le Journal de Mayotte (lejournaldemayotte.yt), édité par la SARL BARA, 1 pointe de Kougou, Le Belvédère, 97600 Kougou, est habilité par l'arrêté préfectoral n°2022-CAB-1531 du 27 décembre 2022 à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2023 et pour le département de Mayotte.

Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le **tarif du caractère pour l'année 2023 est fixé à 0,204 euros hors taxe à Mayotte.**

Par dérogation aux dispositions de l'article 1er, les annonces suivantes font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes.

Les tarifs applicables à Mayotte sont :

- Constitution de Société anonyme (SA): 453 euros
- Société par actions simplifiée (SAS): 226 euros
- Constitution de Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) : 162 euros
- Constitution de Société en nom collectif (SNC): 252 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée (SARL): 168 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée unipersonnelle (dite « entre-prise unipersonnelle à responsabilité limitée », EURL) : 143 euros
- Constitution de Société civile (à l'exception des sociétés civiles à objet immobilier) : 255 euros
- Constitution de Société civile à objet immobilier (dite « société civile immobilière », SCI) : 217 euros
- Acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 175 euros
- Avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 125 euros
- Jugements d'ouverture des procédures collectives : 75 euros - Jugements de clôture des procédures collectives : 41 euros
- Changement de nom patronymique : 56 euros

Publication des annonces
légales
annonce-legale@
lejournaldemayotte.com



Ville de Dembeni
Place de la Mairie
Boîte Postale N°20
97660 Dembeni

AVIS D'ATTRIBUTION SERVICES DIRECTIVE 2014/24/UE

Section I : Pouvoir adjudicateur

I.1) NOM ET ADRESSES

Ville de Dembeni (976), Place de la Mairie Boîte Postale N°20, 97660 Dembeni, FRANCE. Courriel : commandepublique@dembeni.fr.

Code NUTS : FRY50.

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <https://ville-dembeni.fr>

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Ministère ou toute autre autorité nationale ou fédérale, y compris leurs subdivisions régionales ou locales

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

Section II : Objet

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : Fabrication et livraison quotidienne de collation scoalire dans les écoles maternelles et élémentaires de la commune de Dembeni

II.1.2) Code CPV principal

55523100

II.1.3) Type de marché

Services

II.1.4) Description succincte

Fabrication et livraison quotidienne de collation scoalire dans les écoles maternelles et élémentaires de la commune de Dembeni

II.1.6) Informations sur les lots

Division en lots : oui

II.1.7) Valeur totale du marché

1 euros

II.2) DESCRIPTION

LOT N° 1

II.2.1) Intitulé : Secteur nord : Ongojou primaire et élémentaire, Tsararano T7 BIS, T15 et maternelle de Tsararano et Maternelle de

Dembeni Louis Le Penséc soit un effectif moyen de 2 020 élèves

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

55523100

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRY50

II.2.4) Description des prestations

Secteur nord : Ongojou primaire et élémentaire, Tsararano T7 BIS, T15 et maternelle de Tsararano et Maternelle de Dembeni Louis

Le Penséc soit un effectif moyen de 2 020 élèves

ANNONCES LÉGALES

II.2.5) Critères d'attribution

Prix : 40%

Qualité

respect de normes d'hygiène : 30%

qualité organoleptique et diététique : 30%

II.2.11) Informations sur les options

Options : non

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires

LOT N° 2

II.2.1) Intitulé : Secteur sud : Dembeni élémentaire, Iloni élémentaire et maternelle, Hajangoua élémentaire et maternelle soit un effectif

moyen de 1 748 élèves

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

55523100

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRY50

II.2.4) Description des prestations

Secteur sud : Dembeni élémentaire, Iloni élémentaire et maternelle, Hajangoua élémentaire et maternelle soit un effectif moyen de 1

748 élèves

II.2.5) Critères d'attribution

Prix : 40%

Qualité

Respect de normes d'hygiènes : 30%

qualité organoleptique et diététique de collation : 30%

II.2.11) Informations sur les options

Options : non

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires

Section IV : Procédure

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure

Procédure ouverte

IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

L'avis concerne l'établissement d'un accord-cadre

IV.1.6) Enchère électronique

Une enchère électronique sera effectuée : non

IV.1.8) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication(s) antérieure(s) relatives à la présente procédure

Référence de l'avis au JO : 2023/S055-158405 du 17 mars 2023

IV.2.8) Informations sur l'abandon du système d'acqui-

sition dynamique

IV.2.9) Informations sur l'abandon de la procédure d'appel à la concurrence sous la forme d'un avis de préinformation

Section V : Attribution

LOT N°1 : Attribué

Intitulé : Secteur nord : Ongojou primaire et élémentaire, Tsararano T7 BIS, T15 et maternelle de Tsararano et Maternelle de Dembeni

Louis Le Pensec soit un effectif moyen de 2 020 élèves

V.1) Informations relatives à une non-attribution

V.2) Attribution du marché

02 juin 2023

V.2.2) Informations sur les offres

Nombre d'offres reçues : 4

Nombre d'offres reçues par voie électronique : 4

Le marché a été attribué à un groupement d'opérateurs économiques : non

V.2.3) Nom et adresse du titulaire

PANIMAS, IRONI BE, 97660, DEMBENI, FRANCE. Code NUTS : FRY50.

Le titulaire est une PME : non

V.2.4) Informations sur le montant du marché/lot

Estimation initiale du montant : 1 euros (Hors TVA).

Valeur totale : 1 euros

V.2.5) Informations sur la sous-traitance

LOT N°2 : Attribué

Intitulé : Secteur sud : Dembeni élémentaire, Iloni élémentaire et maternelle, Hajangoua élémentaire et maternelle soit un effectif moyen de 1 748 élèves

V.1) Informations relatives à une non-attribution

V.2) Attribution du marché

02 juin 2023

V.2.2) Informations sur les offres

Nombre d'offres reçues : 5

Nombre d'offres reçues par voie électronique : 5

Le marché a été attribué à un groupement d'opérateurs économiques : non

V.2.3) Nom et adresse du titulaire

PANIMAS, IRONI BE, 97660, DEMBENI, FRANCE. Code NUTS : FRY50.

Le titulaire est une PME : non

V.2.4) Informations sur le montant du marché/lot

Estimation initiale du montant : non_reseigne

Valeur totale : 1 euros

V.2.5) Informations sur la sous-traitance

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

ANNONCES LÉGALES

Tribunal Administratif de Mayotte haut du jardin du collège , 97600 Mamoudzou FRANCE. Tél. +33 269611856. E-mail : greffe.ta-mayotte@juradm.fr. Fax +33 269611862. Adresse internet : <http://mayotte.tribunal-administratif.fr>.

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

VI.4.3) Introduction des recours

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS
24 août 2023

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

23 Aout 2023

VI.6) RÉFÉRENCE DE L'AVIS ORIGINAL

Numéro de l'avis au JO série S : 23-105571

Date d'envoi de l'avis original : 24 Juillet 2023

SECTION VII : MODIFICATIONS

VII.1) Informations à rectifier ou à ajouter

VII.1.1) Motif de la modification

Modification des informations originales fournies par le pouvoir adjudicateur

VII.1.2) Texte à rectifier dans l'avis original

Numéro de section : IV.2.2

Endroit où se trouve le texte à rectifier : Date limite de réception des offres ou des demandes de participation

Au lieu de

Date :25 Aout 2023 à 12:00

Lire

Date :01 Septembre 2023 à 12:00

VII.2) Autres informations complémentaires :

AVIS RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce publiée dans Le Journal de Mayotte du 14/04/2023 concernant WUASSI BTP. Il fallait lire :

Gérant: M. Saindou SAID, 6 Rue Bahédja NDRIRI 97620 BOUÉNI



Mairie de Bandraboua
238 rue de l'Hôtel de ville
97650 Bandraboua

J14 Rectificatif Dir24
RECTIFICATIF
Directive 2014/24/UE

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR/ENTITÉ ADJUDICATRICE

I.1) NOM ET ADRESSES

Mairie de Bandraboua, 238 rue de l'Hôtel de ville, 97650, Bandraboua, Téléphone : +33 2 69 62 54 18, Courriel : soibirdine.hachime@mairie-bandraboua.fr , Code NUTS :FRY5.

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <https://private.e-marchespublics.com/> .

Adresse du profil acheteur : <https://www.e-marchespublics.com/appe-offre/953361> .

SECTION II : OBJET

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : Travaux d'entretien, maintenance et dépannage de l'éclairage public de la commune de Bandraboua

Numéro de référence :

II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 45316110

Descripteur supplémentaire :

II.1.3) Type de marché

Travaux

II.1.4) Description succincte :

Travaux d'entretien, maintenance et dépannage de l'éclairage public de la commune de Bandraboua

